

À LA UNE



Retraites : justice morte le 5 décembre

L'assemblée générale a réitéré le mandat donné au Bureau et à la présidente d'engager toutes les actions permettant de s'opposer à l'intégration du régime autonome de retraite des avocats dans le futur régime universel.

L'assemblée générale a ainsi voté en faveur d'une journée « justice morte » le 5 décembre 2019.

[En lire plus](#)

JUSTICE

Point sur les projets de décrets d'application du volet civil de la loi de réforme de la justice

Le CNB a reçu de la DACS le 15 novembre dernier les projets de décrets portant réforme de la procédure civile et du divorce, actuellement à l'examen du Conseil d'État pour avis, qui doivent entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain.

L'assemblée générale a rappelé par le vote à l'unanimité d'une résolution son opposition à l'exécution provisoire de droit des décisions de première instance et a exigé le report de la date d'entrée en vigueur des décrets à venir d'au moins six mois à compter de la date de leur publication.

[En lire plus](#)

Suppression de postes de juges d'instruction: le CNB dénonce une atteinte à l'indépendance de la justice

Pour faire suite à la révélation d'une note interne de la chancellerie établissant que des suppressions de postes de juges d'instruction dépendraient de prévisions de résultats électoraux, le CNB dénonce aux côtés de plusieurs organisations de magistrats, une atteinte inacceptable à l'indépendance de la justice par le pouvoir exécutif, et une instrumentalisation de la loi de programmation justice à des fins purement partisans.

[En lire plus](#)

NUMÉRIQUE

Le CNB refuse de procéder à la migration vers le nouvel opérateur du RPVJ

Face au manque de coopération de la chancellerie quant aux demandes répétées du CNB de faire évoluer les applications du ministère pour le déploiement de la plateforme e-barreau V2, l'assemblée générale a décidé de refuser de procéder à la migration vers le nouvel opérateur du RPVJ souhaitée par le ministère dans le contexte du Réseau Interministériel d'État.

[En lire plus](#)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Les administrations fiscale et douanière autorisées à collecter en masse et exploiter des données personnelles afin de détecter des comportements frauduleux

Le Conseil national des barreaux a adopté une motion dénonçant le fait que l'État s'arroge le droit de collecter des données personnelles de façon massive au motif qu'elles sont rendues publiques par les utilisateurs des réseaux sociaux et des plateformes de mise en relation par voie électronique, c'est-à-dire la mise en place d'une mesure de surveillance permanente et généralisée.

[En lire plus](#)

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Carole Pascarel désignée nouveau médiateur de la consommation de la profession d'avocat

Carole Pascarel succédera à Jérôme Hercé en tant que médiateur de la consommation de la profession d'avocat. Pendant 3 ans, elle aura la charge de répondre aux saisines des clients consommateurs en cas de litige lié au paiement des honoraires de l'avocat.

[Voir l'infographie](#)

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Lutte contre le blanchiment : le CNB mobilisé dans la transposition de la directive et l'évaluation de la France par le GAFI

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Conseil national des barreaux se mobilise pour faire face à deux échéances: la transposition de la directive européenne, qui doit être effective avant le 10 janvier 2020 ainsi que l'évaluation de la France par le GAFI.

[En lire plus](#)

Directive DAC 6 : le CNB s'oppose à un texte qui menace le secret professionnel de l'avocat

À la suite de la publication de l'ordonnance n° 2019-1068 du 21 octobre 2019 et de l'article 1649 AE I. 1. nouveau du CGI, le CNB réitère sa vive opposition et demande au gouvernement de modifier le texte de transposition de la directive DAC 6 qui menace le secret professionnel de l'avocat.

[En lire plus](#)

DROITS DES MINEURS

Le CNB dénonce la liberté offerte aux magistrats d'écarter la présence de l'avocat lors de l'audition libre d'un mineur

Ayant pris connaissance du nouvel article 3-1 de l'ordonnance de 1945 qui consacre l'obligation de désigner un avocat lors de l'audition libre d'un mineur, le CNB déplore que la désignation d'un avocat commis d'office, en l'absence de demande du mineur ou de ses représentants, peut être écartée lorsque la faible gravité de l'infraction reprochée justifie de ne pas procéder à une telle désignation.

[En lire plus](#)

FORMATION

Répartition du financement de la formation professionnelle entre les CRFPA pour l'année 2020

Conformément aux nouvelles modalités de répartition entre les écoles de l'allocation consacrée au financement de la formation initiale, votée lors de l'assemblée générale du 6 septembre 2019, il a été décidé de répartir les charges pédagogiques et les charges immobilières en fonction du nombre d'élèves, en se basant sur la moyenne nationale des coûts par élèves.

[En lire plus](#)

LE CHIFFRE DU MOIS

Contrairement à une idée reçue, la profession d'avocat n'est pas une profession vieillissante, mais au contraire en pleine expansion :



LES TÉMOINS DE L'AG

Michèle Ndoki, avocate et militante politique au barreau du Cameroun

L'assemblée générale du CNB a eu le plaisir d'accueillir Michèle Ndoki, avocate camerounaise qui a témoigné sur sa situation au Cameroun et sur l'exercice de sa profession qui est menacé.



Mounir Baatour, avocat au barreau de Tunisie

L'assemblée générale du CNB a également reçu l'avocat tunisien Mounir Baatour qui lui a aussi été menacé d'exercer librement sa profession d'avocat dans son pays.



RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

+33 (0)1 53 30 85 60

servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris